

Date de la
convocation :
08 décembre
2023

02.
Tarification
Résidence du
Parc

Nombre de
membres

- › En exercice 15
- › Présents 12
- › Votants 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit décembre à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ALBOUY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Mesdames BLANCHARD, CHALMET, FAURE-FONTENAY, PANDREAU et PASQUIER,
Messieurs ALBOUY, ARNAUD, BUJOC, DE BATTISTA, DIDTSCH, MARIDET, RANDOUYER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mesdames GIRARD, LE DILY.

Absent : Madame RIBIER.

Monsieur BUJOC est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

II. TARIFICATION RÉSIDENCE DU PARC

Vu la délibération du 18 janvier 2023 fixant la tarification de la résidence autonomie pour l'année 2023 ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs pour l'année 2024,

Il est proposé de fixer les tarifs suivants de la résidence du Parc pour l'année 2024 :

	Année 2023	Année 2024
Loyer T1 Bis (mensuel)	621 €	621 €
Charges et prestations obligatoires (mensuel) <i>Les repas peuvent être décomptés en cas d'annulation 72h avant ou d'hospitalisation.</i>	584€ de charges et 5.80€ par repas 28 jours : 162,4€ 30 jours : 174€ 31 jours : 179,8€	584€ de charges et 5.90€ par repas 28 jours : 165,2€ 30 jours : 177€ 31 jours : 182,9€
Charges et prestations obligatoires pour un logement occupé par un couple (mensuel) <i>Les repas peuvent être décomptés en cas d'annulation 72h avant ou d'hospitalisation.</i>	799€ de charges et 5,80€ par repas/personne 28 jours : 324,8€ 30 jours : 348€ 31 jours : 359,6€	799€ de charges et 5,90€ par repas/personne 28 jours : 330.4€ 30 jours : 354€ 31 jours : 365,8€
Petit-déjeuner résident	2 €	2,1 €
Dîner résident	4,60 €	4,70 €
Repas personne extérieure (déjeuner ou dîner)	7,30€	7,30€
Service de blanchisserie (lavage et repassage) / Coût par sac	8 €	8 €
Service de nettoyage de fenêtre / Coût par fenêtre	5€	5€
Dépôt de garantie	621€	621€

Après délibération, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité des votants la tarification de la Résidence du Parc pour l'année 2024.

Le Président du C.C.A.S.
Jean-Luc ALBOUY